

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

APES – 1 rue domion – 33200 Bordeaux

apestehelin@gmail.com

apestehelin.fr

Inscription à la GARDERIE Année 2017/2018

L'étude garderie de l'école Stéhélin est gérée par une association de parents bénévoles.

Des salariés travaillent pour cette association et peuvent prendre vos enfants en charge de la manière suivante :

Le matin de 7h30 à 8h20 : période de garderie avec mise à disposition de jeux et de lectures.

Le soir : *Si vous n'êtes pas à la sortie de l'école ils doivent être inscrits à la garderie pour y être pris en charge.*

A noter : dès 16h (lundi, jeudi et vendredi) ou 16h30 (mardi), vos enfants sont sous la responsabilité de l'association.

La récupération de votre enfant se fera par le portail de l'entrée de l'école, rue Domion

ATTENTION le portail sera fermé de 16h00 à 16h30.

De 16h à 16h30 (sauf le mardi 16h30-16h45) : temps libre sous surveillance pour se dépenser, se détendre et prendre le goûter.

Par mesure de prévention et de sécurité, les sucettes, chewing-gum, cacahuètes, pistaches et canettes ne sont pas autorisés.

De 16h45 à 18h30 : étude - répartition des enfants dans les salles de classe par niveau où il leur est demandé de faire leurs devoirs. Un animateur est présent dans chacune des classes pour les assister et leur faire réciter les leçons. Nous ne pouvons pas garantir que tous les devoirs auront été terminés, mais il sera imposé à vos enfants de se mettre au travail. Si tout est terminé avant que vous ne veniez les chercher, des jeux sont mis à leur disposition dans les salles de garderie avec pour obligation de respecter le calme.

Modalités d'inscription :

- Une fiche d'inscription par famille.
- Une décharge de responsabilité par famille pour la garderie/étude du soir.
- Un chèque de caution de 100€ (un seul par famille, à l'ordre de l'APES) qui sera encaissé en cas d'incident de paiement ou sera restitué en fin d'année scolaire.
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- La cotisation annuelle d'adhésion à l'association de 15 € par enfant (18 euros pour 2 enfants) (chèque à l'ordre de l'APES).
- Justificatif de l'employeur (ou de formation) des deux parents mentionnant les horaires de travail.**

REMISES DES DOSSIERS COMPLETS AUX MEMBRES DU BUREAU DE L'APES LORS DE PERMANENCES A L'ENTREE DE L'ECOLE AUX DATES

Lundi 26 juin de 16h à 18h30

Jeudi 29 juin de 16h à 18h30

Mardi 4 juillet de 16h30 à 18h30

Jeudi 6 juillet de 16h à 18h30

SACHEZ QUE VOUS AVEZ LA POSSIBILITE D'INSCRIRE VOTRE ENFANT TOUTE L'ANNEE.

**A compter du Lundi 11 Septembre 2017,
aucun enfant ne sera accepté à la garderie si nous n'avons pas un dossier complet.**

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

APES – 1 rue domion – 33200 Bordeaux

apestehelin@gmail.com

apestehelin.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR ÉTUDE GARDERIE (à lire et à conserver)

1. PRÉSENTATION

L'étude garderie fréquentée par vos enfants est gérée par une association de parents comme vous, avec les mêmes obligations privées. Nous effectuons ce service bénévolement, pour aider toute la communauté.

La reconnaissance de notre investissement passe par **le respect du règlement intérieur** ainsi que **le paiement scrupuleux et en temps voulu de vos factures**. La vie de l'association et donc l'existence même de la garderie en dépend.

2. ADHÉSION

Toutes les familles bénéficiant des services de l'APES sont membres adhérents et doivent acquitter une cotisation annuelle de 15 € par enfant (18 euros pour 2 enfants ou plus), quelle que soit la date d'inscription dans l'année scolaire. Cette cotisation sera demandée lors de l'inscription, par chèque à l'ordre de l'APES.

3. INSCRIPTION DES ENFANTS

Le dossier d'inscription dûment complété et signé est remis à un membre du Bureau lors d'une permanence assurée à l'école entre 16h00 et 18h30. Aucun dossier ne pourra être accepté s'il n'est pas complet.

TOUT ENFANT POUR LEQUEL NOUS N'AURONS PAS DE DOSSIER NE POURRA ETRE ACCEPTÉ À LA GARDERIE-ETUDE.

Tout dossier concernant une famille non à jour de ses règlements de l'année précédente sera refusé. Le dossier sera retourné sous 15 jours à la famille par voie postale avec la mention « Refusé pour défaut de paiement ».

4. BUREAU

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est nécessaire. Un secrétaire de séance est désigné pour l'année. Un procès-verbal de séance est établi. Lors de l'Assemblée Générale, tous les membres adhérents participent au vote. Les salariés de l'APES et leurs conjoints ne peuvent faire partie du Bureau.

5. ASSURANCE

L'APES souscrit une assurance mobilière, immobilière et de responsabilité civile couvrant les personnes dont elle est responsable durant les heures de fonctionnement des garderies et de l'étude (7h30-8h20 et 16h00-18h30). Le personnel et les enfants ne sont pas assurés en dehors des heures d'ouverture.

6. L'ASSOCIATION ET SES SALARIÉS

Les adultes assurant la garderie du matin et la garderie/étude du soir sont salariés de l'APES.

Si vous avez besoin de joindre les membres du Bureau, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse postale, ou un mail à apestehelin@gmail.com. Nous pourrions, si nécessaire convenir d'un rendez-vous avec vous.

7. ENCADREMENT ET FONCTIONNEMENT

Les parents **récupèrent** leur(s) enfant(s) au portail à l'entrée de l'école. Aucun enfant ne sera confié à une personne dont les coordonnées ne figureront pas sur la fiche de décharge. De manière exceptionnelle, une personne peut se présenter avec une attestation établie de votre main l'autorisant à récupérer votre enfant, accompagnée de la copie de votre pièce d'identité ainsi que de l'original de sa propre pièce d'identité. Il est nécessaire de bien indiquer vos coordonnées afin de vous prévenir en cas d'urgence. L'encadrement des enfants est confié à des adultes et/ou enseignants. Lorsqu'un enfant est malade ou victime d'un accident, le responsable avertit aussitôt les parents et fait intervenir en cas de nécessité les services d'urgence.

En cas de retard, vous devez impérativement joindre l'étude au 05.56.08.30.40 avant 18h30.

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

APES – 1 rue domion – 33200 Bordeaux

apestehelin@gmail.com

apestehelin.fr

8. TARIFS ET FACTURATION

A partir de 18h30, tout retard donnera lieu à une surfacturation de 25 € par ½ heure entamée, coût de la présence de deux personnes (salaires et charges).

Les tarifs ci-dessous sont à respecter scrupuleusement et sont appliqués quel que soit le temps de présence quotidien et indépendamment du nombre de jours de classe. Une facture est établie à partir des feuilles de pointage complétées par les animateurs chaque jour. Le forfait est mensuel et payable à terme échu.

Garderie du matin (7h30-8h20) :

	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
1 à 2 présences / semaine	Forfait mensuel : 15 €	Forfait mensuel : 21 €	Forfait mensuel : 27 €
3 à 5 présences / semaine	Forfait mensuel : 29 €	Forfait mensuel : 42 €	Forfait mensuel : 52 €
Présence Occasionnelle	4 € par présence	6 € par présence	9 € par présence

Étude + garderie du soir (16h-16h30 et de 16h30 à 18h30) :

16h00-16h30	50 centimes	Tarif unique
-------------	-------------	--------------

	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
16h30-18h30			
1 à 2 présences / semaine	Forfait mensuel : 30 €	Forfait mensuel : 44 €	Forfait mensuel : 58 €
3 à 4 présences / semaine	Forfait mensuel : 38 €	Forfait mensuel : 57 €	Forfait mensuel : 72 €
Présence Occasionnelle	7 € par présence	10 € par présence	13 € par présence

Pour les familles bénéficiant des tarifs T5, T6, T7 et T8, pour la restauration scolaire, un dossier est à compléter pour obtenir la gratuité du service. La cotisation d'adhésion de 15 euros par enfant (18 euros pour 2 enfants ou plus) restant quant à elle obligatoire. Les tarifs ci-dessus seront appliqués jusqu'au retour du dossier de demande de gratuité complété.

9. ACQUITEMENT DES FACTURES

Les familles s'acquittent de leur facture à la **personne qui gère la classe de leur enfant** (le plus jeune en cas de fratrie). Le règlement se fera dès réception, par chèque et sera transmis par voie postale à l'adresse qui sera indiquée sur la facture. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'APES. **Au dos du chèque, seront notés : le nom de l'enfant, sa classe ainsi que le numéro de la facture.** Au 15 de chaque mois, un pointage des chèques reçus sera fait, et en cas de non réception du paiement, le chèque de caution sera encaissé.

10. EXCLUSION

Les membres du Bureau sont en droit d'exclure un enfant de la garderie du matin et garderie étude du soir :

- en cas de **retards répétitifs** des parents pour récupérer les enfants
- en cas de **non-paiement** dans les délais convenus
- en cas de **non-respect des règles de vie collective** pendant le temps de la garderie étude

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

1 FICHE D'INSCRIPTION PAR FAMILLE GARDERIE DU MATIN, GARDERIE ET ÉTUDE DU SOIR

1- NOM et PRÉNOM de l'ENFANT :

NÉ(E) LE : / / CLASSE en 2017/2018 : CP CE1 CE2 CM1 CM2

2- NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

NE(E) LE :/...../.....CLASSE en 2015/2016 : CP CE1 CE2 CM1 CM2

3- NOM et PRENOM de l'ENFANT :

NE (E) LE :/...../.....CLASSE en 2015/2016 : CP CE1 CE2 CM1 CM2

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT : PÈRE MÈRE TUTEUR

NOM et PRÉNOM(s) :

ADRESSE :

***Souhaitez-vous recevoir votre facture par E-mail ? oui non

Adresse e-mail : (attention minuscules/majuscules et ponctuation)

NUMÉROS de TÉLÉPHONE :

	PÈRE	MÈRE	TUTEUR
NOM et PRÉNOM			
Domicile			
Portable			
Professionnel			

Nombre d'enfants utilisant la garderie : 1 2 3

JE SOUSSIGNE(E)

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT CI-DESSUS DESIGNE, ATTESTE AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET EN RESPECTER LE CONTENU.

Signature du responsable légal :

Fait à Bordeaux, le / / 2017

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

1 DECHARGE PARENTALE PAR FAMILLE GARDERIE DU MATIN, GARDERIE ET ÉTUDE DU SOIR

IMPORTANT ! Ce document sera détenu par les animateurs qui surveillent les enfants pendant les temps de garderie.
Pensez à leur communiquer tous changements en particulier ceux concernant vos numéros de téléphone.

Je soussigné(e).....

responsable légal de(s) l'enfant(s)

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

NUMÉROS de TÉLÉPHONE

	PÈRE	MÈRE	TUTEUR
Domicile
Portable
Professionnel

Autorise les personnes désignées ci-après, à venir chercher mon enfant :

NOMS et Prénoms	N° de téléphone	Lien avec l'enfant
	
	
	

Personnes à contacter en cas d'accident ou si l'enfant est toujours présent à la fermeture de la garderie du soir (autres que les parents) :

NOMS et Prénoms	N° de téléphone	Lien avec l'enfant
	
	
	

J'autorise mon enfant à quitter seul l'étude àh..... (Préciser l'heure) et décharge l'APES et les personnes de permanence de la garderie étude du soir de toutes responsabilités

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'étude.

Signature du responsable légal :

Fait à Bordeaux, le / / 2017